

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 38

6 janvier 2006

SOMMAIRE

Amsterdam Seafaring Company S.A., Luxembourg	1778
Amsterdam Seafaring Company S.A., Luxembourg	1779
Brugefi Invest Holding S.A., Luxembourg	1777
CID Holdings S.A., Luxembourg	1798
Colville S.A., Luxembourg	1812
Computer Task Group IT Solutions S.A., Bertrange	1781
Euroter, S.à r.l., Dudelange	1780
Immobilière Leamond S.A., Luxembourg	1778
Interinvest, S.à r.l., Luxembourg	1779
Lasy S.A., Bertrange	1787
LM Investments, S.à r.l., Luxembourg	1807
LSF4 Mega Investments, S.à r.l., Luxembourg	1823
LSF4 Mega Investments, S.à r.l., Luxembourg	1824
Oxbow Investments S.A., Luxembourg	1817
Play Lux AcquisitionCo, S.à r.l., Luxembourg	1797
Red Arrow, S.à r.l., Luxembourg	1789
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	1804
SBS Broadcasting S.A., Luxembourg	1806
Ternium S.A.H., Luxembourg	1813
Ternium S.A.H., Luxembourg	1816
Voyages Bollig, S.à r.l., Echternach	1811

BRUGEFI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 25.657.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société sous rubrique tenue le 25 janvier 2005 que les mandats des administrateurs Monsieur Alain Maillot et la société OCP S.A. ont été reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2005, réf. LSO-BH04376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(075727.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

IMMOBILIERE LEAMOND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 37.576.

Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 33 du 29 janvier 1992.

Statuts modifiés sous seing privé en date du 22 octobre 2001, publiés au Mémorial, Recueil Spécial C n° 786 du 24 mai 2002.

En date du 15 juin 2005, Monsieur Cyril Szlachetka, diplômé en études comptables et financières, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2005 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Cyril Szlachetka. Mademoiselle Elisabeth Antona terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société IMMOBILIERE LEAMOND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, réf. LSO-BH03572. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075663.3/687/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

AMSTERDAM SEAFARING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 95.775.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AMSTERDAM SEAFARING COMPANY S.A., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 95.775, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations n° 1129 en date du 30 octobre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Noël Delaby, capitaine au long cours, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Anna Teti, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- 2.- Modification subséquente de l'article 11 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra désormais le 21 juin de chaque année à 9.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent l'article 11 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le 21 juin de chaque année à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cents euros (800,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Delaby, A. Muhovic, A. Teti, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 août 2005, vol. 910, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 2005.

Signature.

(083250.2/203/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

AMSTERDAM SEAFARING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 95.775.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(083255.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

INTERINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 29.622.

L'an deux mille cinq, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), ayant son siège social à D-61476 Kronberg, Campus Kronberg 7 (Allemagne), inscrite au «Amtsgericht Königstein/Taunus» (Allemagne) sous le numéro HRB 5082;

2.- Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant de sociétés, né à Paderborn (Allemagne), le 15 juin 1950, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;

3.- Monsieur Alain Feis, gérant de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg), le 4 décembre 1958, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;

4.- Monsieur Dieter Jochum, gérant de sociétés, né à Primstal (Allemagne), le 17 août 1955, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;

5.- Monsieur Michael Schröder-Castendyck, gérant de sociétés, né à Hambourg (Allemagne), le 30 octobre 1950, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie;

6.- Monsieur Matthias Meyer, gérant de sociétés, né à Altena (Allemagne), le 19 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

Tous les comparants sont ici représentés par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INTERINVEST, S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 29.622, a été constituée par acte du notaire Marthe Thyse-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 90 du 7 avril 1989, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 726 du 14 juillet 2004.

- Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société;

- Que les comparants, représentés comme ci-avant, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont constaté les cessions de parts ci-après et pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de trois cessions de parts sous seing privé:

- en date du 10 mai 2005, Monsieur Karl-Heinz Brune, préqualifié, a cédé mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société INTERINVEST, S.à r.l. à la société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), préqualifiée;

- en date du 10 mai 2005, Monsieur Alain Feis, préqualifié, a cédé mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société INTERINVEST, S.à r.l. à la société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), préqualifiée;

- en date du 10 mai 2005, Monsieur Dieter Jochum, préqualifié, a cédé mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société INTERINVEST, S.à r.l. à la société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), préqualifiée.

Monsieur Paul Marx, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire des gérants de la société INTERINVEST, S.à r.l. en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 10 mai 2005, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, considère les cessions de parts sociales ci-avant mentionnées comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par soixante mille (60.000) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1.- La société de droit allemand VALUE MANAGEMENT & RESEARCH AG (VMR), ayant son siège social à D-61476 Kronberg, Campus Kronberg 7 (Allemagne), inscrite au «Amtsgericht Königstein/Taunus» (Allemagne) sous le numéro HRB 5082, cinquante-quatre mille parts sociales	54.000
2.- Monsieur Karl-Heinz Brune, gérant de sociétés, né à Paderborn (Allemagne), le 15 juin 1950, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, neuf cents parts sociales	900
3.- Monsieur Alain Feis, gérant de sociétés, né à Dudelange (Luxembourg), le 4 décembre 1958, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, neuf cents parts sociales	900
4.- Monsieur Dieter Jochum, gérant de sociétés, né à Primstal (Allemagne), le 17 août 1955, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, six cents parts sociales	600
5.- Monsieur Michael Schröder-Castendyck, gérant de sociétés, né à Hambourg (Allemagne), le 30 octobre 1950, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, mille huit cents parts sociales	1.800
6.- Monsieur Matthias Meyer, gérant de sociétés, né à Altena (Allemagne), le 19 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, mille huit cents parts sociales	1.800
Total: soixante mille parts sociales.	60.000

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de six cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 septembre 2005, vol. 532, fol. 89, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2005.

J. Seckler.

(083263.3/231/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

EUROTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3541 Dudelange, 116, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 47.235.

Extrait du procès-verbal de la réunion des associés en date du 3 août 2005 au siège social de la société

Il résulte de la réunion que le siège social a été transféré de:

L-3440 Dudelange; 68, avenue G.-D. Charlotte

à

L-3541 Dudelange; 116, rue de la Paix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2005, réf. LSO-BH04965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075717.3/507/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

COMPUTER TASK GROUP IT SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8070 Bertrange, 10A, Zone Industrielle de Bourmicht.

R. C. Luxembourg B 110.615.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of September.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) COMPUTER TASK GROUP INC, a company incorporated under the laws of the state of New York, USA, having its registered office at 800 Delaware Avenue, Buffalo, New York, 14209, USA; and,

2) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., a company incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Bouwerij 4, 1185 XX Amstelveen, The Netherlands,

both duly represented by Mrs. Angélique Badot, LL.M., residing in Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Buffalo, New York, USA, on 1st September 2005.

Said proxies initialled ne varietur will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société anonyme which they deem to incorporate and the Articles of Association of which shall be as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of COMPUTER TASK GROUP IT SOLUTIONS S.A., in abbreviation CTG IT SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office at Bertrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Bertrange by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the trade in computer software, the development and maintenance of computer software, and in general the rendering of advice and services of any nature whatsoever in connection with such products including the implementation and operation of computerized applications with customers. The Company may acquire, buy, use or sell patents, trademarks and license and register in its name products to be marketed to its customers in Luxembourg and abroad. The Company may carry out, either in Luxembourg or abroad, commercial and industrial transactions of any nature, which are directly or indirectly related to its purpose. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further take any measure and carry out any operation or transaction it considers necessary or useful in the accomplishment of its corporate purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendments of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The share capital of the Company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.00) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (EUR 31.00) each.

Art. 6. Shares. All the shares will be in registered form.

Chapter III. Board of directors, Statutory auditor

Art. 7. Board of directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders. The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the board of directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside over all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telefax to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by telefax, cable, telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the board of directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any one other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by a director.

Art. 10. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present of articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Delegation of powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual general meeting. The annual general meeting shall be held in the municipality of Bertrange at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the second day of June at 11.00 a.m. of each year.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other general meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require. Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law. If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting. Each share is entitled to one vote, subject

to the limitations imposed by law. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by a director.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it, forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidation appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2005.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2006.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

1) COMPUTER TASK GROUP INC, prenamed, paid EUR 30,969.00 in subscription for	999 shares
2) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., prenamed, paid EUR 31.00 in subscription for	1 share

Total: EUR 31,000.00 paid for	1,000 shares
---	--------------

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.00).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons are appointed as directors of the Company:

- Mr Peter Radetich, with professional address at 624, Mill Road, NY 14224 West Seneca, New York, USA;

- Mr Rénaud Wauthier, with professional address at B-6700 Arlon, Belgium;

- Mrs Caroline Simon, with professional address at L-8070 Bertrange 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, Grand Duchy of Luxembourg.

The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the accounts as at 31 December 2010.

3. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company until the general meeting called to approve the accounts as at 31 December 2005: KPMG AUDIT, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. The general meeting, according to article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the company and the representation of the company in relation with this management to any of its members.

5. The registered address of the Company is set at 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, L-8070 Bertrange.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties, the said proxyholder signed together with Us the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille et cinq, le cinq septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) COMPUTER TASK GROUP INC, une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de New-York, Etats-Unis, ayant son siège social au 800 Delaware Avenue, Buffalo, New-York, USA; et,

2) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 4 Bouwerij, 1185 Amstelveen, Pays-Bas,

dûment ici représentées par Madame Angélique Badot, LL.M. résidant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données à Buffalo, New York, Etats-Unis, le 1^{er} septembre 2005.

Les procurations signées ne varientur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Titre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg et par les présentes Statuts.

La Société adopte la dénomination COMPUTER TASK GROUP IT SOLUTIONS S.A., en abrégé CTG IT SOLUTIONS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la commune de Bertrange par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est le commerce de logiciel, le développement et la maintenance de logiciel, et en général, le conseil et les services de quelque nature qu'ils soient en relation avec ces produits, y compris la mise en marche et l'entretien d'applications informatisées auprès de clients. La Société peut acquérir, acheter, utiliser ou vendre des brevets, marques et licences et enregistrer à son nom des produits à commercialiser à ses clients au Luxembourg et à l'étranger. La Société peut effectuer, au Luxembourg ou à l'étranger, des opérations commerciales et industrielles de toute nature liées directement ou indirectement à son objet. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut par ailleurs réaliser toute opération ou transaction qui serait utile ou nécessaire à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que pour la modification des présents Statuts.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III. Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre ou télécopieur à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme ou par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un administrateur.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Commissaires aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit à Bertrange, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième jour du mois de juin de chaque année à onze (11.00) heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi. Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir en connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises, quel que soit le nombre des actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un administrateur.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre 2005.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2006

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme ceci:

1) COMPUTER TASK GROUP INC, préqualifiée, a payé 30.969,00 euros en souscription pour . . .	999 actions
2) COMPUTER TASK GROUP EUROPE B.V., précitée, a payé 31,00 euros en souscription pour .	1 action
Total: EUR 31.000,00 pour	1.000 actions

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes précitées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société:
- Monsieur Peter Radetich, dont l'adresse professionnelle est au 624, Mill Road, NY 14224 West Seneca, New York, USA;

- Monsieur Rénald Wauthier, dont l'adresse professionnelle est à B-6700 Arlon, Belgique;
- Madame Caroline Simon, dont l'adresse professionnelle est au 10A, Zone Industrielle de Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

3. L'entité suivante a été nommée comme commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005: KPMG AUDIT, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

4. Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

5. L'adresse du siège social de la Société est au 10A, Zone Industrielle de Bourmicht à L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Badot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 2, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083505.3/230/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

LASY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 62.258.

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LASY S.A., ayant son siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.258, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 203 du 2 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank Baden en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 214 du 6 avril 1998,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 763 du 18 mai 2002,

ayant un capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Mantz, directeur de sociétés, demeurant à F-Metz.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur René Felten, fonctionnaire, demeurant à Niederaanven.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lauriane Gelot, gérante, demeurant à F-Bockange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Ratification des décisions prises par des précédentes assemblées générales extraordinaires des actionnaires concernant le transfert du siège social de Luxembourg à Bertrange et la fixation de l'adresse du siège social L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

- 2.- Modification de l'article 2 des statuts.
- 3.- Changement du régime actuel de signature et modification afférente de l'article 11 des statuts.
- 4.- Composition du conseil d'administration.
- 5.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Philippe Mantz à la fonction d'administrateur-délégué.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs; avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie, pour autant que de besoin, les décisions prises par les précédentes assemblées générales extraordinaires des actionnaires, tenues sous seing privé, concernant le transfert et la fixation du siège social à L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach, et constate que l'article deux (2) des statuts a été modifié comme suit:

«**Art. 2.** Le siège social est établi à Bertrange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner à l'article onze (11) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 11.** La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature collective de tous les administrateurs de la société.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration, actuellement en fonction, se compose comme suit:

- a) Monsieur Philippe Mantz, directeur de sociétés, né à Metz, (France), le 30 décembre 1953, demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels;
- b) Madame Marie Laure Glad, sans profession, né à Metz, (France), le 11 mars 1955, demeurant à L-1465 Luxembourg, 37, rue Michel Engels;
- c) Madame Ludivine Renauld, comptable, née à Metz, (France), le 3 décembre 1976, demeurant à F-57160 Chatel St. Germain, 24, rue de Lessy, (France);
- d) Madame Lauriane Gelot, gérante, née à Metz, (France), 18 novembre 1979, demeurant à F-57220 Bockange, 7, rue de la Parisienne, (France).

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Philippe Mantz, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle.

Réunion du Conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Philippe Mantz, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée totale ou partielle.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ph. Mantz, R. Felten, L. Gelot, P. Bettingen.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 septembre 2005, vol. 532, fol. 95, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2005.

J. Seckler.

(083266.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

RED ARROW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 110.624.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the nineteenth day of September.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

STICHTING RED ARROW, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34233364 and having its statutory office in the Netherlands at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam,

represented by Mr Patrick Geortay, lawyer residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 19 September 2005.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of RED ARROW, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The corporate object of the company is the acquisition and assumption, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets or obligations of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties.

It may in particular:

- acquire railway rolling stock leased to Russian Railways and receivables derived from leases entered into with Russian Railways;
- assume risks derived from leases entered into with Russian Railways;
- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets;
- grant security interests over its assets to the extent permitted by the law;
- borrow in the form of loans in order to finance the acquisition and assumption of assets;
- make deposits at banks or with other depositaries.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of the above purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Capital. The subscribed capital of the Company is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) divided into five hundred (500) shares, with a nominal value of forty US Dollars (USD 40.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the Board of Managers or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditors

Art. 9. Board of Managers. The Company will be managed and administered by a board of managers (the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax, by telegram or by electronic mail. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitment taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, but only within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 18. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by fax. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and fax it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 May of each year at 4 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum

and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

Art. 23. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (USD)	number of shares	amount paid-in (USD)
STICHTING RED ARROW, prenamed.	20,000.-	500	20,000.-
Total	20,000.-	500	20,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand nine hundred Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 31 December 2005.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending at the general meeting of shareholders approving the annual accounts for the year ending on 31 December 2005:

- 1) Mr Rolf Caspers, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- 2) Mr Vincent de Rycke, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
3) Mr Tom Verheyden, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Second resolution

The registered office shall be at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The number of independent auditors is set at one (1).

The following has been elected as independent auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2006: DELOITTE S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 67.895.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

STICHTING RED ARROW, une fondation (Stichting) existant sous les lois des Pays-Bas, enregistrée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam sous le numéro 34233364 et ayant son siège social à Herengracht 450 1017CA Amsterdam (Pays-Bas),

représentée par Maître Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam le 19 septembre.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant agissant comme mentionné ci-dessus a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination RED ARROW, S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La société a pour objet social l'acquisition et la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens ou engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers.

La société peut en particulier:

- acquérir des actifs circulant de chemins de fer loués aux Chemins de Fer Russes ainsi que des créances résultant de contrats de louage conclu avec les Chemins de Fer Russes;

- prendre en charge les risques liés aux contrats de louage conclus avec les Chemins de Fer Russes;

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;

- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;

- octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi;

- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;

- emprunter sous forme de contrat de prêt aux fins de financier l'acquisition d'actifs;

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières, directement ou indirectement liées à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante dollars US (USD 40,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation actuelle, cette modification sera constatée par acte authentique par le gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée pour cet objet.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant ou l'assemblée générale des associés, tout autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, par télécopieur ou par télégramme au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée générale. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondé de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis à vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par télécopie. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par télécopie à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le commissaire aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 15 mai de chaque année à 16 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 26. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (USD)	Nombre de parts sociales	Libération (USD)
STICHTING RED ARROW, prénommée	20.000,-	500	20.000,-
Total	20.000,-	500	20.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finira le dernier jour de décembre 2005.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 décembre 2005:

- 1) Monsieur Rolf Caspers, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 2) Monsieur Vincent de Rycke, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- 3) Monsieur Tom Verheyden, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le nombre de commissaire est fixé à un (1).

L'associé unique décide de nommer:

DELOITTE S.A., une société anonyme ayant son siège social 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, comme commissaire pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux pour l'année se terminant le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 septembre 2005, vol. 897, fol. 25, case 5. – Reçu 164,59 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083540.3/239/526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 109.647.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 27 juillet 2005

En date du 27 juillet 2005, l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle-Zélande, demeurant à 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant additionnel de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, de sorte que depuis cette date le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Pierre Beissel;
- Monsieur Robert Friedman;
- Monsieur John Sutherland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

PLAY LUX AcquisitionCo, S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(075700.3/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2005.

CID HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 110.645.

—
STATUTES

In the year two thousand five, on the twentieth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. SCORPIO (BSG) LTD, a company having its registered office in 85 Medinat Hayehudim Street, Herzliya Pituach 46140, Israël, represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., a company having its registered office in ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Poland, represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

3. Mr Eli Alroy, residing in 24 Amirim Street, Savyon, Israël, represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

4. CLAMAX INVESTMENT S.A., a company having its registered office in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies, after being signed by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of CID HOLDINGS S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time

as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the 2nd Friday of May at 11:00 o'clock and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. SCORPIO (BSG) LTD.	8,680 shares
2. Mr Eli Alroy.	838 shares
3. GLOBAL TRADE CENTER S.A.	7,842 shares
4. CLAMAX INVESTMENT S.A.	7,440 shares
Total	24,800 shares

All the shares have been fully paid up to twenty-five percent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euro (EUR 7,750.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

Alain Heinz, Head of Commercial Department, born on 17th May 1968 in Forbach (France), residing professionally at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Shlomi Hollander, Finance Director, born on 27th October 1970 in Israël, residing professionally at 85, Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israel;

Hagai Harel, Finance Director, born on 13th March 1962 in Israël, residing professionally at Prins Hendriklaan 18, 1075 BC Amsterdam, The Netherlands.

3. Has been appointed statutory auditor:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2011.

5. The registered office of the corporation is established at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. SCORPIO (BSG) LTD., société ayant son siège social 85, Medinat Hayehudim Street, Herzliya Pituach 46140, Israël, représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. GLOBAL TRADE CENTER S.A., société ayant son siège social à ul. Domaniewska 41, 02-672 Warszawa, Pologne, représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. Monsieur Eli Alroy, résidant au 24, Amirim Street, Savyon, Israël, représenté par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

4. CLAMAX INVESTMENT S.A., société ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, représentée par Mademoiselle Stéphanie Stacchini, employée privée résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de CID HOLDINGS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un euros et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à 11:00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la ré-

serve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. SCORPIO (BSG) LTD.....	8.680 actions
2. Monsieur Eli Alroy	838 actions
3. GLOBAL TRADE CENTER S.A.	7.842 actions
4. CLAMAX INVESTMENT S.A.	7.440 actions
Total	24.800 actions

Toutes les actions ont été libérées à vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à deux mille euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Alain Heinz, Directeur Commercial, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), résidant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Shlomi Hollander, Directeur Financier, né le 27 octobre 1970 en Israël, résidant professionnellement au 85, Medinat Hayehudim, 46140 Herzliya Pituach, Israël;

Hagai Harel, Directeur Financier, né le 13 mars 1962 en Israël, résidant professionnellement au Prins Hendriklaan 18, 1075 BC Amsterdam, Pays-Bas.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

5. Le siège social de la société est fixé au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Stacchini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2005. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(083944.3/242/362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year two thousand and five, on the thirty-first day of August.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of SBS BROADCASTING S.A., having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, pursuant to the resolutions of the board of directors dated 21 September 2001 and of a power of substitution dated 30 August 2005.

The power of substitution, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, is attached to the deed of the undersigned notary.

The appearing party, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SBS BROADCASTING S.A. has been incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on 24 October 1989, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 88 of 20 March 1990. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner on 26 August 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed capital is set at sixty-six million six hundred and fifty thousand nine hundred and thirty-four Euro (EUR 66,650,934.-) represented by thirty-three million three hundred and twenty-five thousand four hundred and sixty-seven (33,325,467) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each share having a par value of two Euro (EUR 2.-) each.

The board of directors is authorised generally to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) It results from the resolutions of the board of directors of 21 September 2001, that the board of directors has issued options to the employees. These options may be exercised from time to time. In order to facilitate the exercise of the options from time to time by the company's employees, the board of directors has authorised Guy Harles, on behalf and in the name of the board of directors, to appear before the notary, to acknowledge the exercise of the options and to consequently amend the articles of incorporation of the said company.

The company has received two subscription forms dated 29 August 2005 in order to convert one hundred and ninety thousand (190,000) options. As a consequence, the capital is increased by an amount of three hundred and eighty thousand Euro (EUR 380,000.-) and raised from its present amount up to sixty-seven million thirty thousand nine hundred and thirty-four Euro (EUR 67,030,934.-) by the issue of one hundred and ninety thousand (190,000) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation, the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares is suppressed.

The new shares have been subscribed as follows:

- eighty thousand (80,000) shares have been subscribed by Mr Gerald Ament, Programming Consultant, residing at Woodwardia Drive, Los Angeles, CA 90077, USA, for a price of fourteen point eight three five Euro (EUR 14.835) per share;

- thirteen thousand three hundred and thirty-three (13,333) shares have been subscribed by Mr Gerald Ament, pre-named, for a price of twenty Euro and seventy-two cents (EUR 20.72) per share;

- forty thousand (40,000) shares have been subscribed by Mr Gerald Ament, pre-named, for a price of twenty-one Euro and thirteen cents (EUR 21.13) per share;

- six thousand six hundred and sixty-seven (6,667) shares have been subscribed by Mr Gerald Ament, pre-named, for a price of twenty-five Euro and ninety cents (EUR 25.90) per share;

- twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by Mr Gerald Ament, pre-named, for a price of twenty-six Euro and forty-one cents (EUR 26.41) per share;

- thirty thousand (30,000) shares have been subscribed by Mr David Stogel, Business Development Consultant, residing at Smeralova 31, 17000 Prague 7, Czech Republic, for a price of twenty Euro and seventy-two cents (EUR 20.72) per share.

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

All these shares have been paid up in cash by the subscriber so that the total sum of three million six hundred and thirty thousand seven hundred and thirty-five Euro and six cents (EUR 3,630,735.06) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

The total contribution of three million six hundred and thirty thousand seven hundred and thirty-five Euro and six cents (EUR 3,630,735.06) represents three hundred and eighty thousand Euro (EUR 380,000.-) for the capital and three million two hundred and fifty thousand seven hundred and thirty-five Euro and six cents (EUR 3,250,735.06) for the issue premium.

As a consequence of such increase of capital, article 5 of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 5. «The subscribed capital is set at sixty-seven million thirty thousand nine hundred and thirty-four Euro (EUR 67,030,934.-) represented by thirty-three million five hundred and fifteen thousand four hundred and sixty-seven (33,515,467) shares of a par value of two Euro (EUR 2.-) per share, which have been entirely paid in.

The authorised capital is set at one hundred and fifty million Euro (EUR 150,000,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) shares, each having a par value of two Euro (EUR 2.-) per share.

During the period of five years from the date of the minutes of the Extraordinary General Meeting of 3 December 2004, the directors be and are hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed and the authorised capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at forty thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Maître Alexandre Gobert, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société SBS BROADCASTING S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, en vertu de résolutions du Conseil d'Administration en date du 21 septembre 2001 et d'un pouvoir de substitution du 30 août 2005.

Le pouvoir de substitution paraphé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexé au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SBS BROADCASTING S.A. a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner en date du 26 août 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-six millions six cent cinquante mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 66.650.934,-) représenté par trente-trois millions trois cent vingt-cinq mille quatre cent soixante-sept (33.325.467) actions, chaque action ayant une valeur de deux euros (EUR 2,-).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions, chaque action ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

4) Il résulte des décisions du conseil d'administration du 21 septembre 2001, que le conseil d'administration a émis des options aux employés. Ces options peuvent être exercées à tout moment. En vue de faciliter l'exercice de ces options par les employés de la société, le conseil d'administration a autorisé Guy Harles, à comparaître, au nom et pour le compte du conseil d'administration, devant le notaire, pour constater l'exercice des options et pour modifier, consécutivement, les statuts de la société.

La société a reçu en date du 29 août 2005 deux souscriptions en vue de convertir cent quatre-vingt-dix mille (190.000) options. Par conséquent, le capital souscrit est augmenté pour un montant de trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) de son montant actuel jusqu'à soixante-sept millions trente mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 67.030.934,-) par l'émission de cent quatre-vingt-dix mille (190.000) actions, chacune ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-).

Conformément à l'article 5 des statuts, le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires a été supprimé.

Les actions nouvelles ont été souscrites comme suit:

- quatre-vingt mille (80.000) actions ont été souscrites par Monsieur Gerald Ament, Programming Consultant, demeurant à Woodwardia Drive, Los Angeles, CA 90077, E.U.A., pour un prix de quatorze virgule huit cent trente-cinq euros (EUR 14,835) par action;
- treize mille trois cent trente-trois (13.333) actions ont été souscrites par Monsieur Gerald Ament, prénommé, pour un prix de vingt euros et soixante-douze cents (EUR 20,72) par action;
- quarante mille (40.000) actions ont été souscrites par Monsieur Gerald Ament, prénommé, pour un prix de vingt et un euros et treize cents (EUR 21,13) par action;
- six mille six cent soixante-sept (6.667) actions ont été souscrites par Monsieur Gerald Ament, prénommé, pour un prix de vingt-cinq euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 25,90) par action;
- vingt mille (20.000) actions ont été souscrites par Monsieur Gerald Ament, prénommé, pour un prix de vingt-six Euro et quarante et un cents (EUR 26,41) par action;
- trente mille (30.000) actions ont été souscrites par Monsieur David Stogel, Business Development Consultant, demeurant à Smeralova 31, 17000 Prague 7, République Tchèque, pour un prix de vingt euros et soixante-douze cent (EUR 20,72) par action.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Toutes ces actions ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme totale de trois millions six cent trente mille sept cent trente-cinq euros et six cents (EUR 3.630.735,06) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de trois millions six cent trente mille sept cent trente-cinq euros et six cents (EUR 3.630.735,06) consiste en trois cent quatre-vingt mille euros (EUR 380.000,-) de capital et en trois millions deux cent cinquante mille sept cent trente-cinq euros et six cents (EUR 3.250.735,06) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-sept millions trente mille neuf cent trente-quatre euros (EUR 67.030.934,-) représenté par trente-trois millions cinq cent quinze mille quatre cent soixante-sept (33.515.467) actions, d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la date du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2004, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quarante mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Gobert, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2005, vol. 897, fol. 5, case 7. – Reçu 36.307,35 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083999.3/239/183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

SBS BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(084000.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2005.

LM INVESTMENTS, Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R. C. Luxembourg B 63.911.

In the year two thousand and five, on the thirtieth day of August.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND CO-INVESTMENT SCHEME, having its registered office at C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005,
- 2) SCHRODER VENTURE INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND TRUST, having its registered office at C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005,
- 3) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND L.P.2, having its registered office at C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005,
- 4) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND L.P.1, having its registered office at C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005,
- 5) APF II NOMINEES LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 26, 2005,
- 6) SUK BOF III NOMINEES LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 26, 2005,
- 7) SV (NOMINEES) LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 26, 2005,
- 8) PERMIRA EUROPE I NOMINEES LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 26, 2005,
- 9) Mr Horst Wegener, residing at Nachtigallstrasse 9, D-90455 Nuremberg, here represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 10) Mr Armin Hopf, residing at Gutenbergring 90, D-65549 Limburg, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 11) Mr Wolf Otto Reuter, residing at Burgweg 2, D-35578 Wetzlar, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 12) Mr Jacques Cajan, residing at 15, rue de l'Orée des Bois, F-60580 Coye la Forêt, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 13) Dr Jürgen Pensel, residing at Ulmenstrasse 6, D-82131 Gauting, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 14) Mr Dag Graupner, residing at Franz-Holmann-Strasse, 27, D-69214 Eppelheim, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 15) Mr Clemens H. Andres, residing at Caspar-David-Friedrich-Strasse 1, D-69190 Walldorf, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 16) Mr Javier Corral-Diaz, residing at Calle Girona 7, E-08339 Vilassar de Dalt, Barcelona, Spain, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,
- 17) Mr Henri B. Smith III, residing at 500 McCormick Drive, Lake Forest, IL-60045, USA, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

18) Mr Anthony Claridge, residing at Waterside, John's Farm, Cambridge Road, Littlebury, CB 11 4TL Saffron Walden, Essex, UK,

represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

19) Mr Fritz Jürgen Hohn, residing at 2 Baynard Park Road, Hilton Head, South Carolina 299928, USA, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

20) Mr Hiroki Fukushima, residing at Nokendai 2-9-4, Kanazawa-ku, Yokohama, Japan, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

21) Mr Godefridus Van Bree, residing at Fliederweg 6, D-35614 Schöffengrund, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

22) Mr Ah Bee Goh, residing at 34, Stratton Place, Singapore 806846, Republic of Singapore, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

23) Dr David Roy Martyr, residing at 19 Drayton Park, Daventry, Northamptonshire NN11 5TB, England, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

24) Mr Martin Vogler, residing at Im Haufland 16, CH-8627 Grüningen, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

25) Mr Franz Thum residing at Nussbaumerwiese 4B, 51467 Bergisch Gladbach, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 28, 2005,

26) B. INVEST II, having its registered office at Karlplatz 1, D-80335 Munich, represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 30, 2005,

27) SQUAM LAKE INVESTORS III L.P., having its registered office at C/o Bain & Company, Inc., 131 Dartmouth Street, Boston, MA 02116, USA,

represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 25, 2005,

28) YOSEMITE INVESTORS L.P., having its registered office at C/o Bain & Company, Inc., 131 Dartmouth Street, Boston, MA 02116, USA,

represented by Mrs Séverine Michel, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 25, 2005,

said proxies after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of LM INVESTMENTS, R.C.S. Number B 63.911, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglisten, dated March 25, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 471 dated June 29, 1998.

The Company's by-laws have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated November 5, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Number 1762 dated December 11, 2002.

- The company's capital is set at twenty-one million two hundred seventy-six thousand six hundred seventy-five (21,276,675.-) Euro represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares and seven hundred sixty-two thousand five hundred (762,500) preference shares without par value, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the company.
2. Appointment of a liquidators and determination of their powers.
3. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

First resolution

The company is dissolved and put into liquidation.

Second resolution

Séverine Michel, having her professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg and Alistair Boyle, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, are appointed as liquidators of the company with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

The Company in liquidation will be validly bound by the sole signature of each liquidator.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the persons appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trentième jour d'août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005,
- 2) SCHRODER VENTURE INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND TRUST, ayant son siège social à C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005,
- 3) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND L.P.2, ayant son siège social à C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005,
- 4) SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND L.P.1, ayant son siège social à C/o Schroders Bermuda, 22, Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005,
- 5) APF II NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2005,
- 6) SUK BOF III NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2005,
- 7) SV (NOMINEES) LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2005,
- 8) PERMIRA EUROPE I NOMINEES LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 août 2005,
- 9) M. Horst Wegener, demeurant à Nachtigallstrasse 9, D-90455 Nuremberg, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 10) M. Armin Hopf, demeurant à Gutenbergring 90, D-65549 Limburg, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 11) M. Wolf Otto Reuter, demeurant à Burgweg 2, D-35578 Wetzlar, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 12) M. Jacques Cajan, demeurant à 15, rue de l'Orée des Bois, F-60580 Coye la Forêt, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 13) Dr Jürgen Pensel, demeurant à Ulmenstrasse 6, D-82131 Gauting, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 14) M. Dag Graupner, demeurant à Franz-Holmann-Strasse, 27, D-69214 Eppenheim, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 15) M. Clemens H. Andres, demeurant à Caspar-David-Friedrich-Strasse 1, D-69190 Walldorf, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,
- 16) M. Javier Corral-Diaz, demeurant à Calle Girona 7, E-08339 Vilassar de Dalt, Barcelona, Spain, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

17) M. Henri B. Smith III, demeurant à 500 McCormick Drive, Lake Forest, IL-60045, USA, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

18) M. Anthony Claridge, demeurant à Waterside, John's Farm, Cambridge Road, Littlebury, CB 11 4TL Saffron Walden, Essex, UK,

représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

19) M. Fritz Jürgen Hohn, demeurant à 2 Baynard Park Road, Hilton Head, South Carolina 29928, USA, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

20) M. Hiroki Fukushima, demeurant à Nokendai 2-9-4, Kanazawa-ku, Yokohama, Japan, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

21) M. Godefridus Van Bree, demeurant à Fliederweg 6, D-35614 Schöffengrund, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

22) M. Ah Bee Goh, demeurant à 34, Stratton Place, Singapore 806846, Republic of Singapore, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

23) Dr David Roy Martyr, demeurant à 19 Drayton Park, Daventry, Northamptonshire NN11 5TB, England, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

24) M. Martin Vogler, demeurant à Im Haufland 16, CH-8627 Grüningen, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

25) M. Franz Thum, demeurant à Nussbaumerwiese 4B, 51467 Bergisch Gladbach, représenté par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

26) B. INVEST II, ayant son siège social à Karlplatz 1, D-80335 Munich, représentée par Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2005,

27) SQUAM LAKE INVESTORS III L.P., ayant son siège social à C/o Bain & Company, Inc., 131 Dartmouth Street, Boston, MA 02116, USA,

représentée par Mrs Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2005,

28) YOSEMITE INVESTORS L.P., ayant son siège social à C/o Bain & Company, Inc., 131 Dartmouth Street, Boston, MA 02116, USA,

représentée par Mrs Séverine Michel, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2005.

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de LM INVESTMENTS, R.C.S. numéro B 63.911, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 25 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 471 du 29 juin 1998.

- Le capital social de cette société est fixé à vingt et un millions deux cent soixante-seize mille six cent soixante-quinze (21.276.675,-) euros, représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires et sept cent soixante-deux mille cinq cents (762.500) parts sociales préférentielles, sans valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société.
2. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La société est dissoute et mise en liquidation.

Deuxième résolution

Séverine Michel, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg et Alistair Boyle, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey ont été nommés aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

La Société en liquidation sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque liquidateur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083617.3/230/271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

VOYAGES BOLLIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher.

R. C. Luxembourg B 94.631.

L'an deux mille cinq, le vingt-six août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Madame Micheline Bollig, sans état particulier, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde.
- 2.- Monsieur Jean Moes, gérant de société, demeurant à L-6490 Echternach, 47, route de Wasserbillig.
- 3.- Madame Suzette Bollig, sans état particulier, épouse de Monsieur Jean Moes, demeurant à L-6490 Echternach, 47, route de Wasserbillig, comme intervenante aux présentes.
- 4.- La société anonyme BOLLIG S.A., avec siège social à L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 110.079),
ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Frank Schilling, employé privé, demeurant à L-6562 Echternach, 124, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée BOLLIG VOYAGES, S.à r.l., avec siège social à L-6412 Echternach, 1, rue Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.631, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de CARS & CAMIONS, suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 4 mai 1984, publié au Mémorial C numéro 154 du 12 juin 1984.
- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Echternach, en date du 28 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 251 du 27 juillet 1990, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BOLLIG CARS & CAMIONS, S.à r.l.
- Que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich:
 - en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C numéro 475 du 2 septembre 1997,
 - en date du 1^{er} décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 582 du 15 avril 2002,
 - en date du 16 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en BOLLIG VOYAGES, S.à r.l.
- Que les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les parties comparantes se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

De l'accord de tous les associés, Monsieur Jean Moes, préqualifié, cède avec effet au 1^{er} janvier 2004, par les présentes ses cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la prédite société BOLLIG VOYAGES, S.à r.l. à la société anonyme BOLLIG S.A., prédésignée, qui accepte par son représentant susnommé, au prix de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), laquelle somme le cédant reconnaît avoir reçue de la cessionnaire, ce dont il consent bonne et valable quittance, titre et décharge.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article huit (8) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Aucune garantie ne sera donnée à l'acquéreur.

En outre la cessionnaire s'engage à faire décharger dans les meilleurs délais le cédant de tous engagements qu'il aurait pu prendre en tant que caution vis-à-vis de tous banques, instituts financiers et fournisseurs en tant qu'associé pour le 31 décembre 2005 au plus tard.

Intervention et ratification

Madame Suzette Bollig, préqualifiée, laquelle ayant pris connaissance du présent acte par la lecture que lui en a donnée par le notaire soussigné, a par ces présentes déclaré ratifier purement et simplement les présentes dans tout leur contenu et marque expressément son accord quant à la cession des parts sociales faite ci-dessus.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Madame Micheline Bollig, sans état particulier, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde, cinquante parts sociales	50
2.- La société anonyme BOLLIG S.A., avec siège social à L-6412 Echternach, 17, rue Alferweiher, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trois mille huit cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Bollig, J. Moes, S. Bollig, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 septembre 2005, vol. 532, fol. 92, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 septembre 2005.

J. Seckler.

(083276.3/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2005.

COLVILLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 20.219.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société DEWEY HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Ellen L. Skelton Building Fischer's Estate, P.O. Box 3820 Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 27 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I. Que la société anonyme COLVILLE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 20.219, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 25 février 1983, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 du 29 mars 1983, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Francis Kessler en date du 29 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 12 septembre 1988;

- suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 357 du 25 septembre 1994;

- suivant acte reçu par le même notaire Georges d'Huart en date du 19 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 367 du 9 juillet 1997,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1115 du 5 novembre 2004.

II. Que le capital de la société s'élève actuellement à trois cent soixante et onze mille euros (EUR 371.000,-), représenté par trois mille sept cent dix (3.710) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III. Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société COLVILLE S.A., qu'en conséquence celle-ci se trouve dissoute de plein droit par la réunion de toutes les parts en une seule main.

IV. Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V. Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII. Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII. Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme COLVILLE S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les trois mille sept cent dix (3.710) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Frais

Les frais des présentes sont évalués sans nul préjudice à environ six cents euros (EUR 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 16 septembre 2005, vol. 360, fol. 27, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 septembre 2005.

H. Beck.

(083606.3/201/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

TERNIUM, Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.668.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Fernando Mantilla, member of the board of directors of TERNIUM, residing in Buenos Aires (Argentina), acting as the representative of the board of directors of TERNIUM (the «Company»), a société anonyme holding incorporated (under the name ZOOMPART HOLDING S.A.) pursuant to a deed of the notary Maître Emile Schlessler, residing in Luxembourg, on 22 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Mémorial») number 259, on 4 March 2004, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 98.668, pursuant to a resolution of the board of directors dated 12 September 2005 (the «Resolution»).

A copy of the Resolution, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, residing in Mersch, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 18 August 2005, not yet published in the Mémorial.

2) Pursuant to article 5 of its articles of association, the Company has an authorized share capital of three billion five hundred million Dollars of the United States of America (USD 3,500,000,000), represented by three billion five hundred million (3,500,000,000) shares with a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) per share.

3) By decision of the appearing party, pursuant to the authorization contained in the articles of association and the Resolution, the Company has on 15 September 2005 issued nine hundred and fifty nine million four hundred and eighty two thousand seven hundred and seventy-five (959,482,775) shares of a nominal value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each for a total issue price of one billion nine hundred and eighteen million nine hundred and sixty-two thousand five hundred and eighty-eight Dollars of the United States of America with forty-five cents (USD 1,918,962,588.45) against the contribution in kind (the «Contribution») consisting of all the assets and liabilities (without exception), as defined in Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, of INVERSORA SIDERURGICA LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, with registered address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and recorded with the Gibraltar Registrar of Companies under the number 94458 (the «Contributor»).

4) The Contribution which consists in particular but without limitation of the assets and liabilities set out hereafter has been valued at one billion nine hundred and eighteen million nine hundred and sixty-two thousand five hundred and eighty-eight Dollars of the United States of America with forty-five cents (USD 1,918,962,588.45) and includes in particular without limitation:

- Seven hundred and fifty million twenty-one thousand nine hundred and nineteen (750,021,919) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1) each of the Company;

- One hundred and twenty-five million nine hundred and seventy-six thousand and ninety-three (125,976,093) Class «A» shares of CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, representing approximately 21.17% of the issued and outstanding share capital of CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD;

- A quota of one thousand two hundred and twenty Euro (EUR 1,220) nominal value in YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA, a company incorporated and existing under the laws of Portugal, representing approximately 24.40% of the issued and outstanding capital of YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA;

- Two thousand and thirty-eight Dollars of the United States of America with forty-five cents (USD 2,038.45) in cash;
- A debt owing to CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD, amounting to twenty-eight million seven hundred and seventy one thousand three hundred and sixty-six Dollars of the United States of America with twenty-four cents (USD 28,771,366.24);

- A debt owing to YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA, amounting to ten million eight hundred and thirty-five thousand four hundred and thirty-five Dollars of the United States of America with sixty cents (USD 10,835,435.60);

- A debt owing to TECHINTRADE CORP., a company organised and existing under the laws of Panama, amounting to five thousand Dollars of the United States of America (USD 5,000.00);

as well as any other assets and liabilities of the Contributor on the date of the Contribution. All the assets and liabilities of the Contributor are documented in a balance sheet dated 12 September 2005, which shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities;

5) The Contribution in kind has been valued and described in a report from EUROFID, S.à r.l., independent auditor (réviseur d'entreprises), with registered office at 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, in accordance with articles 26-1 and 32-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended; which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities. The conclusion of such report is as follows:

«Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, the related freely distributable share premium, the related restricted share premium and the related legal reserve.»

6) Within the Contribution, the Company has been contributed with seven hundred and fifty million twenty-one thousand nine hundred and nineteen (750,021,919) of its own shares, which have immediately upon contribution thereof been cancelled through the compensation for a value of one million five hundred thousand and forty-two Dollars of the United States of America and eighty-three point eight cents (USD 1,500,042,838) between financial assets - own shares and a reduction of the share capital account by an amount of seven hundred and fifty million twenty-one thousand nine hundred and nineteen Dollars of the United States of America (USD 750,021,919), of the legal reserve account by an amount of seventy-five million two thousand one hundred and ninety-one Dollars of the United States of America (USD 75,002,191), of the freely distributable reserve by an amount of one hundred and fifty million four thousand three hundred and eighty-four Dollars of the United States of America (USD 150,004,384) and of the restricted share premium by an amount of five hundred and twenty-five million fifteen thousand three hundred and forty-four Dollars of the United States of America (USD 525,015,344).

7) The Contribution has been allocated as follows:

- nine hundred and fifty nine million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and seventy-five Dollars of the United States of America (USD 959,482,775) to the share capital;

- one hundred and ninety-one million eight hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty-eight Dollars of the United States of America with eighty-five cents (USD 191,896,258.85) to the freely distributable share premium account;

- six hundred and seventy one million six hundred and thirty-five thousand two hundred and seventy-seven Dollars of the United States of America with ten cents (USD 671,635,277.1) to the restricted share premium account which may only be distributed by following the capital reduction procedure as provided for by articles 67-1 and 69 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended and,

- ninety-five million nine hundred and forty-eight thousand two hundred and seventy-seven Dollars of the United States of America and fifty cents (USD 95,948,277.5) to the legal reserve.

8) As a consequence of the above, the Company has an issued share capital of one billion one hundred and sixty-eight million nine hundred and forty-three thousand six hundred and thirty-two Dollars of the United States of America (USD 1,168,943,632) represented by one billion one hundred and sixty-eight million nine hundred and forty-three thousand six hundred and thirty-two (1,168,943,632) shares in issue and therefore the first paragraph of article five of the articles of association is amended to read as follows:

«**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at one billion one hundred and sixty-eight million nine hundred and forty-three thousand six hundred and thirty-two Dollars of the United States of America (USD 1,168,943,632), represented by one billion one hundred and sixty-eight million nine hundred and forty-three thousand six hundred and thirty-two (1,168,943,632) shares with a par value of one Dollar of the United States of America (USD 1) per share.»

Capital duty exemption request

Considering that the present deed records an increase of the subscribed share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (without exception or omission) of a company having its registered office in an European Union Member State, carried out, nothing withheld or excepted, to the Company, the Company requests under Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, exemption from the capital duty.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above and referring to the exemption from capital duty as set of above are estimated at seven thousand Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Fernando Mantilla, membre du conseil d'administration de TERNIUM, domicilié à Buenos Aires (Argentine), agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de TERNIUM (la «Société»), une société anonyme holding constituée (sous la dénomination sociale de ZOOMPART HOLDING S.A.) suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 259 du 4 mars 2004, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 98.668, en vertu d'une décision du conseil d'administration du 12 septembre 2005 (la «Décision»).

Une copie de la Décision après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en ès-qualités, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

1) Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Helinckx, de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, de résidence à Sanem, en date du 18 août 2005, non encore publié au Mémorial.

2) En vertu de l'article 5 de ses statuts, la Société dispose d'un capital autorisé de trois milliards cinq cent millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 3.500.000.000) représenté par trois milliards cinq cent millions (3.500.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) par action.

3) Par décision de la partie comparante, en vertu de l'autorisation contenue dans les statuts et dans la Décision, la Société a procédé le 15 septembre 2005 à l'émission de neuf cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze (959.482.775) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune pour un prix d'émission total d'un milliard neuf cent et dix-huit millions neuf cent soixante-deux mille et cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-cinq cents (USD 1.918.962.588,45) en contrepartie d'un apport en nature («l'Apport») comprenant tous les actifs et passifs (sans exception), tels que définis à l'article 4-1 de la loi de 29 décembre 1971 modifiée par la loi du 3 décembre 1986, de INVERSORA SIDERURGICA LIMITED, une société constituée et existante conformément aux lois de Gibraltar ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94458 (le «Contribuant»).

4) L'Apport qui consiste en particulier, mais sans limitation, des actifs et passifs ci-dessous a été évalué à un milliard neuf cent et dix-huit millions neuf cent soixante-deux mille et cinq cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-cinq cents (USD 1.918.962.588,45) et comprend en particulier mais sans limitation:

- Sept cent et cinquante millions vingt et un mille neuf et cent dix-neuf (750.021.919) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune de la Société;

- Cent vingt-cinq millions neuf cent soixante-seize mille et quatre-vingt-treize (125.976.093) actions classe «A» de CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD, une société constituée et existante conformément aux lois des Iles Caymans, représentant approximativement 21,17% du capital social émis et souscrit de CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD;

- Une unité (quota) d'une valeur nominale de mille deux cent vingt euros (EUR 1.220) dans YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA, une société organisée et existante sous les lois du Portugal, représentant approximativement 21,40% du capital social émis de YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA;

- Deux mille et trente-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante-cinq cents (USD 2.038,45) en espèces;

- Une dette envers CONSORCIO SIDERURGIA AMAZONIA LTD, d'un montant de vingt-huit millions sept cent soixante et onze mille trois cent soixante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre cents (USD 28.771.366,24);

- Une dette envers YLOPA - SERVIÇOS DE CONSULTADORIA LDA, d'un montant de dix millions huit cent trente-cinq mille quatre cent et trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante cents (USD 10.835.435,60);

- Une dette envers TECHINTRADE CORP., une société organisée et existante sous les lois du Panama, d'un montant de cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.000);

ainsi que tous autres actifs et passifs du Contribuant à la date de l'Apport. Tous les actifs et passifs du Contribuant sont repris au bilan en date 12 septembre 2005, lequel restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement;

5) L'Apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport préparé par EUROFID, S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée; lequel rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement. Le rapport a conclu comme suit:

«Sur base des travaux effectués tel que décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'est venu à notre attention qui nous aurait amenés à croire que la valeur de l'apport en nature n'est pas au moins égal au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre, à la prime d'émission librement distribuable y relative et à la prime d'émission réservée et à la réserve légale y relative.»

6) L'Apport de sept cent cinquante millions vingt et un mille neuf cent et dix-neuf (750.021.919) actions propres de la Société, lesquelles ont été immédiatement annulées suite à leur apport par compensation entre avoirs financiers - actions propres pour un montant d'un million cinq cent mille quarante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-trois virgule huit cents (USD 1.500.042,838) et une réduction du capital social d'un montant de sept cent cinquante millions vingt et un mille neuf cent et dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 750.021.919), de la réserve légale d'un montant de soixante-quinze millions deux mille et cent quatre-vingt-onze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 75.002.191), de la réserve librement distribuable d'un montant de cent cinquante millions quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 150.004.384) et de la prime d'émission réservée d'un montant de cinq cent vingt-cinq millions quinze mille et trois cent quarante-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 525.015.344).

7) L'Apport a été alloué de la manière suivante:

- neuf cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 959.482.775) au capital social de la Société;
- cent quatre-vingt-onze millions huit cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq cents (USD 191.896.258,85) au compte de la prime d'émission librement distribuable;
- six cent soixante et onze millions six cent trente-cinq mille deux cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix cents (USD 671.635.277,10) à la prime d'émission réservée qui peut uniquement être distribuée à condition de respecter la procédure de réduction de capital prévue aux articles 67-1 et 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et,
- quatre-vingt-quinze millions neuf cent quarante-huit mille deux cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante cents (USD 95.948.277,50) à la réserve légale.

8) Suite à ce qui précède, la Société dispose d'un capital social émis d'un milliard, cent soixante-huit millions neuf cent quarante-trois mille six cent trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.168.943.632) représenté par un milliard cent soixante-huit millions neuf cent quarante-trois mille six cent trente-deux (1.168.943.632) actions en émission et le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est par conséquent modifié comme suit:

«**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est fixé à un milliard cent soixante-huit millions neuf cent quarante-trois mille six cent trente-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.168.943.632) représenté par un milliard cent soixante-huit millions neuf cent quarante-trois mille six cent trente-deux (1.168.943.632) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) par action.»

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant que le présent acte constate une augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise suite à un apport en nature de tous les actifs et passifs (sans exception ni omission) d'une société ayant son siège social sur le territoire d'un Etat Membre de l'Union Européenne, à la Société sans déduction ni exceptions, la Société requiert une exonération du droit d'apport conformément à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société du fait de ce qui précède et prenant en compte l'exonération du droit d'apport mentionnée ci-dessus, sont estimés à sept mille euros.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, celle-ci a signé ensemble avec nous, le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Mantilla, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2005, vol. 897, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083679.3/239/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

TERNIUM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 98.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

J.-J. Wagner.

(083680.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

OXBOW INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.667.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth day of September.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. The company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 5.524,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy under private seal given on September 13, 2005.

2. The company ECOREAL S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 38.875,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on September 13, 2005.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, duly represented, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organise among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of OXBOW INVESTMENTS S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the Board of Directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Moreover the Company may acquire, directly or indirectly, manage, enhance, lease and dispose of real estates located in Luxembourg or abroad.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 31 (thirty-one) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a Board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The Board of Directors may choose among its members a chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. If the board didn't choose a chairman, the presidency of the meeting is conferred to a present director. The Board of Directors may also choose a secretary, who needs not to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any two directors.

The Board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the Board is subject to a previous authorisation of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the joint signatures of any two directors. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Thursday of the month of May at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty per cent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five per cent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten per cent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1) by the company MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., in abbreviation MPI LUX S.A., prenamed, thirty shares	30
2) by the company ECOREAL S.A., prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euro).

Extraordinary General Meeting

The appearing parties, duly represented, and representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, for a period of six years, their mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

1. The company MONTEREY SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 51.100;

2. The company UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 64.474;

3. The company EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., with registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 34.766.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six years, its mandate expiring at the ordinary general meeting of 2011:

The company COMCOLUX S.A., with registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B and number 58.545.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting in her here above stated capacity, known to the notary by name, surname, civil status and residence, he signed the original deed together with the Notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 5.524,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 septembre 2005.

2. La société ECOREAL S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 38.875,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 septembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, dûment représentées, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de OXBOW INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

En outre la Société pourra acquérir, directement ou indirectement, gérer, améliorer, louer et céder des biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, le tout dans les limites de la loi.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés auront le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Si le Conseil n'a pas élu de président, la présidence de la réunion est conférée à un admi-

nistrateur présent. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent désigné à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonctions est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie confirmée par lettre.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions votées en réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration devront être signés par tous les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications, ou par les présents statuts.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peuvent être révoqués à tout moment.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale pour une période qui ne peut dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaîtra qu'un propriétaire par action; si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tel que prévu par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., en abrégé MPI LUX S.A., prénommée, trente actions	30
2) par la société ECOREAL S.A., prénommée, une action	1
Total: trente et une actions	31

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais incombant à la société du chef de sa constitution s'élève à environ EUR 2.000,- (deux mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, dûment représentées et représentant l'intégralité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelées aux fonctions d'administrateurs, pour une période de six ans, leur mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

1. La société MONTEREY SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 51.100;

2. La société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 64.474;

3. La société EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 34.766.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une période de six ans, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire de 2011:

La société anonyme COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 58.545.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue de lui connue, donnée au comparant, agissant ès-dites qualités, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. Rozanski, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 60, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 22 septembre 2005.

T. Metzler.

(084341.3/222/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2005.

LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 109.341.

In the year two thousand and five, on the thirty-first of August.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney, residing in Luxembourg,
by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 30 August 2005,
which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109.341, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 5 July 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) by an amount of EUR 6,360,625.- (six million three hundred sixty thousand six hundred twenty-five Euro) to an amount of EUR 6,410,625.- (six million four hundred ten thousand six hundred twenty-five Euro) by the issuance of 50,885 (fifty thousand eight hundred eighty-five) new shares with a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 30.73 (thirty Euro and seventy-three cents).

All the 50,885 (fifty thousand eight hundred eighty-five) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 6,360,655.73 (six million three hundred sixty thousand six hundred fifty-five Euro and seventy-three cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 51,285 (fifty-one thousand two hundred eighty-five) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 6,410,625.- (six million four hundred ten thousand six hundred twenty-five Euro) represented by 51,285 (fifty-one thousand two hundred eighty-five) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associé Unique), ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 août 2005,

ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.341, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée selon acte du notaire, Maître

André-Jean-Joseph Schwachtgen, du 5 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par un montant de EUR 6.360.625,- (six millions trois cent soixante mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 6.410.625,- (six millions quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros) par l'émission de 50.885 (cinquante mille huit cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 30,73 (trente euros et soixante-treize cents).

Toutes les 50.885 (cinquante mille huit cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 6.360.655,73 (six millions trois cent soixante mille six cent cinquante-cinq euros et soixante-treize cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associé Unique détient la totalité des 51.285 (cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 6.410.625,- (six millions quatre cent dix mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 51.285 (cinquante et un mille deux cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 77, case 5. – Reçu 63.606,56 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083635.3/230/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

LSF4 MEGA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 109.341.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1427 du 31 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(083638.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.